

# SITTOMAT

## Comité Syndical

**MERCREDI 9 AVRIL 2025**  
**A 9H30**

**Délégués : 13**

Etaient présents :

Gilles VINCENT, Président  
René CASTELL  
Jean TEYSSIER  
Chrystelle GOHARD  
Patrick BOUBEKER  
Jean-Luc VITRANT  
Christine SINQUIN  
Ange MUSSO  
Michel LE DARD  
Bernard MARTINEZ  
Patrick MARTINELLI  
Anne-Marie METAL  
Albert TANGUY

Christophe DELIGNY, DGS  
Michel OLLAGNIER  
Sandra LE BEC PEINADO  
Damien DI GIORGIO

Secrétaire de séance :

Monsieur Albert TANGUY

## ORDRE DU JOUR

I.	Adoption du procès-verbal de la Commission mixte du 19 février 2025 et du Comité syndical du 26 février 2025.....	3
II.	Compte rendu des décisions du syndicat : Décision 2025-05 portant approbation du marché de téléphonie fixe, fibre et options Décision 2025-06 portant approbation de l'avenant n°3 du marché de génie civil, fourniture et pose de matériels de pré collecte d'apport volontaire Lot 10.....	3
III.	1912 – Approbation du Compte Financier Unique 2024.....	3
IV.	1913 – Affectation des résultats 2024.....	6
V.	1914 –Adoption du Budget Primitif 2025.....	6
VI.	1915 – Révision de l'AP-CP relative à l'opération de construction du centre de tri des collectes sélectives du SITTOMAT.....	10
VII.	1916 – Autorisation de signature de la convention de traitement des déchets de l'hôpital Sainte Anne.....	11
VIII.	1917– Autorisation de signature de l'avenant n°2 à la convention de collecte des TLC conclue avec Provence TLC.....	11
IX.	1918 – Autorisation de signature de la convention de collecte et valorisation des TLC sur les villes de Toulon et du Revest.....	12
X.	1919 – Autorisation de signature de la FOB 37.....	12
XI.	1920 – Mise à disposition d'une presse à balles du SITTOMAT à la société Azur Valorisation.....	12
XII.	1921 – Renouvellement d'une activité accessoire au profit de Monsieur Sylvain Crouzet.....	13
XIII.	1922 – Modification du RIFSEEP des agents des services du SITTOMAT.....	13

*La séance est ouverte sous la présidence de Gilles VINCENT.*

## **I. Adoption du procès-verbal de la Commission mixte du 19 février 2025 et du Comité syndical du 26 février 2025**

### **Le Président**

Bonjour à tous. On a le quorum, on peut engager le Comité syndical. On va démarrer par l'adoption des procès-verbaux de la commission mixte du 19 février et du Comité syndical du 26 février 2025. Est-ce que vous avez des commentaires ? Pas de commentaires ? Je considère qu'il est adopté.

On excuse Robert Beneventi, qui a été réquisitionné par le Conseil départemental, et Madame Bill à qui on vient de dire que ce n'était pas la peine qu'elle vienne, puisque nous avons le quorum.

## **II. Compte rendu des décisions du syndicat : Décision 2025-05 portant approbation du marché de téléphonie fixe, fibre et options Décision 2025-06 portant approbation de l'avenant n°3 du marché de génie civil, fourniture et pose de matériels de pré collecte d'apport volontaire Lot 10**

### **Le Président**

Le compte rendu des décisions du syndicat : il y a une décision portant approbation du marché de téléphonie fixe, fibres et options, et une décision portant approbation de l'avenant 3 du marché de génie civil, fourniture et pose de matériel de pré-collecte d'apport volontaire pour le lot numéro dix. On rentre maintenant dans les délibérations. Je vais passer la parole à Ange Musso.

### **Christophe DELIGNY**

Effectivement, on ne vote pas, mais il est proposé dans le corps de la délibération de désigner Monsieur Ange Musso comme président de séance pour l'examen du compte financier unique, puisqu'il y a un dépôt.

## **III. 1912 – Approbation du Compte Financier Unique 2024**

### **Ange MUSSO**

Donc Monsieur le Président, mes chers collègues, il s'agit d'approuver le compte financier unique 2024. Je pense que c'est le premier, Monsieur le Directeur, ce CFU ?

### **Christophe DELIGNY**

Non, c'est le deuxième.

### **Ange MUSSO**

Ah, c'est le deuxième. Nous sommes en avance. Vous l'avez déjà vu, cela remplace le CA et le compte de gestion. Sur ces comptes, je vais vous donner les résultats.

En investissement, le budget 2024, vous le connaissez, je ne vous le rappelle pas. En investissement, en recettes réalisées, on a réalisé 12 020 506,53 euros et en reste à réaliser 6 644 104,74 euros. En dépenses, nous avons réalisé 13 045 828,47 euros et en reste à réaliser 624 919,62 euros. On a un solde de l'exercice négatif, de 1 025 321,94 euros auquel doivent se rajouter les résultats négatifs antérieurs pour 5 787 058,49 euros. Et le solde est donc négatif sur l'investissement, de

6 812 380,43 euros. En reste à réaliser 6 019 185,12 euros et nous avons donc un résultat cumulé en investissement négatif de 793 195,31 euros.

En fonctionnement, nous avons réalisé 67 914 123,88 euros en recettes, et en dépenses, 64 217 675,05 euros, ce qui nous donne un résultat d'exercice de 3 696 448,83 euros, auquel on doit ajouter les excédents antérieurs de 7 295 735,26 euros. Et donc un résultat de clôture en fonctionnement de 10 992 184,09 euros. Sur cela, nous devons abonder obligatoirement la section d'investissement pour le montant en déficit de 793 195,31 euros, ce qui nous donne un résultat total cumulé positif de 10 198 988,78 euros. Pour les détails, Monsieur le Directeur, si vous voulez vous en dire un petit peu plus ?

### **Christophe DELIGNY**

Effectivement, dans la délibération, nous évoquons les principaux faits marquants du compte financier unique 2024, que nous avons reproduits sur les slides qui vous sont présentées. La présentation, on vous l'avait également envoyée.

Nous voyons les principaux postes de recettes de fonctionnement en 2024. Nous avons bien évidemment le traitement des résidus urbains, c'est-à-dire OMR et refus de tri des collectes sélectives. Dedans, nous avons le coût de traitement à Zéphire, et nous avons également la part d'autofinancement, que nous verrons dans l'approche du budget. Elle nous permet de financer les affaires courantes, les investissements courants.

Le deuxième poste qui vient derrière, ce sont les déchetteries pour près de 16 millions d'euros de recettes de fonctionnement. Le mécanisme, vous le connaissez bien, c'est une refacturation à l'euro-l'euro, dépenses égales recettes. Nous avons un soutien Citeo de 4,5 millions d'euros, qui est important, même si nous considérons qu'il est insuffisant au regard des engagements de l'éco-organisme.

Après viennent, effectivement, ce qui relève de la péréquation des transports et de l'ISDI. L'ISDI pèse à peine un dixième de ce montant en recettes. Ce sont les recettes de dépôts, des gravats et inertes, des entreprises à l'ISDI de Manjastre. On retrouve l'intéressement de Zéphire, qui était très important pour l'année 2024. L'intéressement au titre de l'année 2023, puisqu'on avait à l'époque, en 2023, des tarifs de reprise d'électricité particulièrement importants. Ce qui génère un intéressement, mais qui va diminuer dans les années qui viennent, puisque vous le savez tous, aujourd'hui, le tarif de l'électricité est quand même redescendu, fort heureusement d'ailleurs.

On va retrouver le tri pour le golfe de Saint-Tropez et Porte-des-Maures, qui est d'à peu près 3,4 millions d'euros. Là aussi, c'est un remboursement à l'euro-l'euro des factures que l'on paye au centre de tri Valeor pour trier les emballages et papiers. On retrouve les participations financières, ce sont les participations aux frais de fonctionnement, ainsi que les participations aux impôts et taxes de Zéphire.

Après, on retrouve l'équilibre de la collecte sélective de l'aire toulonnaise. C'est ce que l'on a mis en recouvrement pour la première année en 2024, qui est un peu le pendant de ce que payent CCGST et CCMPM sur le tri, sachant que dans l'équilibre de la collecte sélective de l'aire toulonnaise, on a aussi les dépenses de collecte, des points d'apport volontaires qui sont impactées. Nous avons des recettes déchetteries, des subventions et d'autres petites rubriques, qui viennent compléter les recettes de fonctionnement.

En dépenses de fonctionnement, Monsieur Beneventi m'avait demandé la semaine dernière d'indiquer les tonnages concernés en regard des principales dépenses de fonctionnement. Comme je le dis, on a le traitement de l'UVE qui représente le principal des dépenses. Si on fait le pendant avec les recettes, c'est ce que je disais tout à l'heure, il y a à peu près 10 millions d'écarts, c'est l'autofinancement, qui est important l'année dernière, puisqu'on avait des recettes, comme je le disais, d'intéressement, qui étaient relativement fortes. On a 16 millions d'euros pour 256 000 tonnes.

En déchetterie, dépenses égales recettes, un peu moins de 16 millions d'euros pour 182 000 tonnes. Et après, on va avoir tout de suite, derrière, mais à un montant beaucoup plus faible, pour 8 millions d'euros, la collecte sélective de l'aire toulonnaise qui, comme je

le disais, recouvre toutes les dépenses, bien évidemment, de transport et de tri, des emballages et papiers ménagers. Mais aussi toutes les dépenses relatives à la gestion des colonnes d'apport volontaires sur le territoire de l'aire toulonnaise, donc 8 millions pour 60 000 tonnes. Donc on voit quand même, effectivement, que les coûts à la tonne ne sont pas les mêmes, ils sont quand même beaucoup plus importants, notamment la collecte sélective, et c'est la raison pour laquelle, d'ailleurs, il y a des soutiens qui viennent contrebalancer ces coûts qui sont relativement importants.

On retrouve, de manière un peu remarquable, la TGAP qui avait encore pris deux euros l'année dernière et qui reprend un euro cette année, et qui s'établit donc pour le traitement à l'UVE des ordures ménagères résiduelles, à un peu plus de 3,6 millions. On retrouve le traitement de la CCGST et de Porte des Maures, le réajustement des OMR qui était conséquent l'année dernière, parce qu'on avait eu une baisse relativement importante de tonnage entre 2022 et 2023. Et comme sur le budget 2024, on avait pris prudemment l'atterrissage 2023, il a été réajusté de manière un peu conséquente au compte 2024.

La dotation aux amortissements, c'est effectivement en fonction de ce que nous avons réalisé en investissement, et on retrouve le transport, le traitement des REFIOMS, le reversement des recettes de déchetterie. On est principalement sur les recettes ferraille avec un premier démarrage de recettes PMCB et éco-organismes. Après, on a de manière un peu plus limitée, les dépenses de communication, la distribution des composteurs, qui s'est terminée en 2024 auprès de l'habitat individuel. On retrouve les taxes foncières, impôts UVE, et les autres charges à caractère général. La distribution des composts en déchetterie, c'est un service qui est apprécié mais qui a quand même un coût, presque 160 000 euros par an. Et les assurances qui avaient beaucoup augmenté en 2024, on était autour de 70 000 euros, cela a doublé en 2024.

En investissement, c'est ce que relate également la délibération du CFU, on a des recettes d'investissement qui s'établissent à peu près à 12 millions d'euros, donc on a un reliquat de l'acompte numéro deux du fonds Friches sur le centre de tri pour 116 000 euros. On a lancé une étude sur la valorisation des déchets hauts PCI avec nos voisins du SIDEV-MG et du SMiDDEV, donc là on est subventionné par la Région. C'est un premier acompte sur cette étude.

On a bien évidemment dans les recettes la dotation aux amortissements, on a les opérations patrimoniales, et on a surtout l'affectation du résultat de l'exercice 2023, qui permet de conforter cette section recettes.

Et en section dépenses, on retrouve l'ensemble de nos opérations, les colonnes et déchetteries, alors principalement les colonnes. Sur les panneaux de déchetterie, cela représente quelques dizaines de milliers d'euros sur les mandats. Avec effectivement un reste à réaliser sur les engagements qui avaient été pris en 2024 et qui seront in fine réalisés en 2025.

Sur l'opération 72, on a l'UVE, c'est la fin du BREF, on a les quais de transfert, principalement les dépenses qui ont été faites notamment sur les quais de transfert en 2024, la fin des dépenses sur Solliès-Pont, puisque l'on a finalisé le chantier de rénovation du quai de transfert de Solliès-Pont.

On retrouve sur les composteurs la fin de l'opération de dotation de l'habitat individuel, qui s'est étalée entre l'automne 2022 et l'été 2024. L'AP du centre de tri, donc l'autorisation de programme du centre de tri, à 7 750 000 euros en 2024. On est vraiment sur les études et principalement les avances qui ont été versées au groupement, et notamment à la société EBHYS, qui a lancé les commandes de fabrication des équipements de tri avec une réservation de 30 % du budget d'achat à la commande, donc ça constitue effectivement une part importante de ce montant.

Le programme LIFE se termine, là-dessus on a fait passer aussi du composteur et du lombri-composteur. Les bacs et quais de déchetterie cela concerne principalement l'achat de bennes, et le remboursement de capital d'emprunt, puisqu'on avait emprunté fin 2023 un peu plus de 2,150 millions d'euros auprès de La Poste. Il y a des dépenses d'ordres qui

viennent effectivement clôturer, à un peu plus de 13 millions d'euros, l'investissement. Voilà ce qu'on peut dire sur le CFU. On va donc demander au Président de sortir.

### **Ange MUSSO**

Mes chers collègues, en l'absence de notre Président, nous devons constater, pour la comptabilité principale, les identités des valeurs avec les indications du CFU provenant du comptable et relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation, de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, au débit et au crédit portés aux titres budgétaires aux différents comptes ; reconnaître la sincérité des restes à réaliser et arrêter les résultats définitifs, tels que résumés ci-dessus. Je vous propose donc d'approuver le compte financier unique 2024 du SITATOMAT. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité Je vous remercie.

### **Christophe DELIGNY**

On peut rappeler le Président.

## **IV. 1913 – Affectation des résultats 2024**

### **Ange MUSSO**

Monsieur le Président, mes chers collègues, pour l'affectation des résultats de 2024, ce sont les résultats que nous vous avons présentés. Les chiffres importants sont le résultat, l'excédent de fonctionnement de l'année 2024, qui s'élève à 10 992 184,09 euros, mais nous avons un déficit de résultat de clôture en investissement négatif de 6 812 380,43 euros, auquel il faut ajouter les restes à réaliser en recette d'investissement pour 6 019 195,12 euros. Nous avons donc un résultat définitif, un déficit de 793 195,31 euros. Nous allons donc devoir affecter directement pour équilibrer notre budget d'investissement, notre résultat d'investissement sur les 10 992 793 195,31 euros à l'investissement. Et il restera donc 10 198 998,78 euros à affecter, je vous propose, nous vous proposons, de les affecter en fonctionnement.

### **Le Président**

Avez-vous des questions ? Pas de questions, on passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité, merci.

## **V. 1914 –Adoption du Budget Primitif 2025**

### **Ange MUSSO**

Le budget primitif 2025, si vous le voulez bien, je vais vous détailler un petit peu le fonctionnement, et en ce qui concerne l'investissement, je vous laisserai, Monsieur le Directeur rentrer dans les détails.

Concernant le fonctionnement, le débat d'orientation budgétaire a conclu à la nécessité de répercuter les hausses subies, la TGAP notamment, les dépenses de fonctionnement supportées par le syndicat et d'appliquer, conformément aux conventions conclues à l'été 2023 avec ses adhérents, le mécanisme d'équilibrage des dépenses et recettes liées à la collecte sélective sur l'aire toulonnaise. Ceci afin de permettre le financement d'un programme pluriannuel d'investissements ambitieux.

En effet, la signature le 20 décembre 2023 du marché de construction du centre de tri de collecte sélective, a nécessité la signature fin 2024 d'un emprunt de 24,5 millions d'euros auprès de la Banque des territoires, sur la base d'un taux indexé sur le taux du Livret A. L'utilisation des excédents des années antérieures et la bonne tenue depuis 2022 des recettes d'intéressement de l'unité de valorisation énergétique, des déchets résiduels, principalement liés à la vente d'électricité, permet d'envisager l'autofinancement de près de 60 % des 90 millions d'euros des dépenses inscrites dans la programmation pluriannuelle des investissements 2022-2028 du syndicat.

Seuls les équipements structurants que sont le centre de tri des collectes sélectives, dont les travaux démarreront au printemps 2025, et l'unité de valorisation des bio-déchets pour laquelle les recherches foncières ne sont pas encore abouties, nécessiteront le recours à l'emprunt. Cette stratégie financière, conjuguée à un contexte économique de retour à la stabilité financière, baisse de l'inflation, indice de révision économique proche de zéro, se traduit dans le budget 2025 par le maintien des contributions financières annuelles au niveau de 2024 : charges de structure, impôts et taxes de l'UVE, la hausse de 1 euro hors taxe de la redevance ordures ménagères répercutant la hausse équivalente de la TGAP, celle-ci se stabilisant à 15 euros par tonne. Donc une contribution des adhérents de l'aire toulonnaise à l'équilibre des comptes collecte sélective 2024, autour de 2,2 millions d'euros, sensiblement équivalente à la contribution versée en 2024.

Concernant les déchetteries, les conséquences de la liquidation de la société Ecorecept, de l'ordre de 250 000 euros par mois à tonnage constant, sont en très grande partie compensées par les recettes ou les coûts évités liés à la mise en place de la REP-PMCB, Produits et matériaux de construction de bâtiments, estimés à 2 millions d'euros en 2025. Par ailleurs, un rattrapage des soutiens liés à la REP mobilier sur la période 2021-2023 permettra au Syndicat de reverser à ses adhérents une somme globale de 1,13 million d'euros.

Au final, les dépenses de fonctionnement réelles et contributions et remboursements appelés auprès des adhérents en recettes en 2025 seront très similaires à 2024, voire légèrement inférieurs. Nous aurons un budget de fonctionnement qui s'équilibrera en recettes à 77 571 988,78 euros, dont 67 373 000 euros de recettes de cette année, plus les 10 198 988,78 euros affectés.

### **Christophe DELIGNY**

Pour illustrer un peu les propos que vient de tenir Monsieur Musso, on a l'équivalent de ce que l'on vient de présenter sur le CFU, les principaux postes de recettes et de dépenses de fonctionnement sur le budget 2025. Comme l'a dit Monsieur Musso, on est sur un exercice qui est assez similaire à l'exercice 2024. Par exemple, sur les OMR, on va être à 26 millions d'euros de recettes, quand sur le CFU, on était à 26 millions 391. On est sur une enveloppe de recettes tout à fait comparable. On va retrouver les mêmes postes que ceux que je viens de décliner sur le CFU, avec très peu de variations.

Ce que l'on peut constater, c'est que la recette Citeo augmente un peu. C'est l'effet du nouveau barème et aussi d'une prévision d'augmentation des tonnages qu'on s'efforce de conserver dans cette dynamique. Sinon, il n'y a pas tellement d'écart. Il y a l'intéressement Zéphire. On était à 3,7 millions en 2024, là on prévoit 2,5 millions. Ces 2,535 000, on les connaît puisque c'est appuyé sur les résultats de 2024, dont on connaît l'atterrissage, ce sera cette somme-là.

On a effectivement des recettes de déchetterie qui vont augmenter un peu, puisqu'on va avoir le soutien financier de la PMCB, même si, comme le disait le Président à la Commission mixte, la demande de moratoire des éco-organismes sur la PMCB pourrait engendrer effectivement quelques modifications, quelques évolutions sur ces montants.

Après, de la même façon, en dépenses, on retrouve les mêmes postes avec quasiment les mêmes ordres de grandeur. Je ne sais pas s'il est utile de faire plus de commentaires. On retrouve les versements des recettes de déchetterie à 3,4 millions qui sont relativement conséquents, puisque là, comme je vous le disais, il y a d'une part la recette PMCB, mais il y a aussi le rattrapage des recettes éco-mobiliers qui vont augmenter d'un peu plus d'un million d'euros. Après, sinon, tout le reste est vraiment très comparable à l'exercice 2024. Ça, c'est pour le fonctionnement.

Sur l'investissement, on va trouver en recettes d'investissement, d'une part, le prolongement des subventions sur le centre de tri, donc 750 000 euros. Ce sera principalement les subventions ADEME et Région, pour autant qu'effectivement, on ait avancé à au moins 40 % la réalisation du centre de tri, puisqu'il est prévu un versement intermédiaire à 40 % de réalisation.

Il y a le schéma de traitement des bio-déchets aussi, qui est un peu suspendu à la découverte de terrain d'assiette. On a déjà travaillé en 2023 et très peu en 2024 avec d'ailleurs nos partenaires pour qualifier le gisement, pour regarder quelles sont les meilleures techniques disponibles, pour comparer des scénarios. Très peu d'ailleurs, mais entre une installation sur l'aire toulonnaise qui prend tous les déchets ou une installation sur le golfe de Saint-Tropez et une installation moins importante sur l'aire toulonnaise, on a comparé les scénarios. Et aujourd'hui, on aimerait bien passer à l'étude d'un scénario à retenir, sauf que l'on n'a toujours pas de foncier. Les recherches foncières sont toujours en cours. Néanmoins, c'était une étude sur laquelle on avait sollicité des subventions de la Région et qu'on a encaissées pour partie. Là, c'est déjà fait.

Pour les appels à projets Citeo, on a été lauréat, fin 2024, d'un appel à projets collecte qui va nous permettre de financer une partie de l'achat des colonnes de tri qui seront installées en 2025. Pour le centre de tri on a une recette d'emprunt, car là aussi, on empruntera ce que l'on aura besoin d'emprunter en fonction de l'avancement de travaux. Mais comme je le dis, dès qu'on va démarrer les travaux, c'est à peu près 2,5 millions d'euros par mois pendant dix mois. Une fois que ce sera lancé, il faudra bien suivre le rythme, et on fera des appels de fonds au niveau de l'emprunt Banque des territoires en tant que de besoin.

La dotation aux amortissements évolue un petit peu puisqu'on a un peu plus de patrimoines, les opérations patrimoniales également, l'affectation du résultat à l'exercice 2024. Et puis nous avons le virement de la section de fonctionnement dont on a déjà parlé. Ce qui fait effectivement une recette à 35 787 000 euros, et on a en face les dépenses d'investissement équivalentes entre les nouvelles propositions et les restes à réaliser, les 624 000 euros de restes à réaliser dont on a parlé déjà, et les nouvelles propositions.

On va retrouver les mêmes opérations. On a créé deux nouvelles opérations, la 978 pour Manjastre, puisqu'on va démarrer effectivement des travaux d'amélioration du quai de transfert de Manjastre. C'est la pose de deux trémies supplémentaires et la mise à double sens du pont-bascule. Et puis on va également démarrer les études du quai de transfert de Lagoubran puisque vous savez que la Ville de Toulon a consenti à nous vendre 6 000 mètres carrés à côté de la déchetterie, pour pouvoir réaliser un quai de transfert qui nous sera très utile notamment dans le cadre de la mise en service du centre de tri de La Farlède. Pour que tous les déchets recyclables de l'ouest toulonnais puissent effectivement être massifiés avant d'être envoyés à La Farlède. Et puis ça nous sera également utile pour massifier les bio-déchets qui seront collectés, parce qu'aujourd'hui on ne connaît pas l'exutoire. Il existe des centres privés qui traitent les bio-déchets, aujourd'hui possiblement on peut les amener à Signes et à Cabasse. Il faudra de toute façon pouvoir massifier ces tonnages avant de les envoyer sur un exutoire à définir et qui pourra évoluer dans le temps. On espère bien avoir notre propre installation dans les années qui viennent. Ce sont les deux opérations nouvelles que nous avons créées.

Sur les opérations courantes, vous avez effectivement les colonnes que l'on retrouve avec un montant important, puisque cela relaye un peu la dynamique qu'on essaie d'insuffler suite au résultat des caractérisations. C'est-à-dire compléter, traiter les zones blanches, rajouter des conteneurs d'apport volontaire dans les zones blanches où l'on n'a pas de porte-à-porte et où il n'est pas possible ou pas souhaité d'étendre les collectes en porte-à-porte.

On va retrouver sur l'opération 972 des opérations diverses. Sur l'UVE finalement, pas tant d'opérations, puisque le gros des dépenses sur l'UVE est passé avec la finalisation des travaux du BREF. Mais on envisage quand même quelques petits travaux d'amélioration de la sécurité et quelques études sur le génie civil notamment, des travaux demandés également par les assurances sur la base d'un partage. On vous présentera cela et on vous fera valider cela en temps utile. Là c'est pour un montant de 426 000 euros, mais on anticipe que sur ce million deux, on a 850 000 euros qui sont pré-positionnés pour la future plateforme de compostage des bio-déchets. Encore faut-il que l'on ait un foncier. Dans tous les cas, on l'a inscrit. Si on peut démarrer quelque chose cette année, on aura ce qu'il faut financièrement pour le faire.

Sur les composteurs maintenant, on est plus sur des acquisitions pour continuer à achalander les déchetteries en tant que de besoin. Mais comme on a quand même distribué massivement près de 40 000 composteurs au cours des deux dernières années, on a fait l'estimation qu'on n'aurait plus beaucoup d'achats à réaliser. Sur le quai de transfert de La Môle, on a prévu de rehausser le quai de la benne à bio-déchets.

On a réalisé en 2024, ce qui n'a pas été payé sur les crédits 2024, la participation au renforcement du réseau AEP pour la défense incendie. On a signé une convention l'an dernier, il y en a pour un peu moins de 50 000 euros. C'est dans ce montant de 98 000 euros. Sur l'AP centre de tri, c'est sur la base de l'échéancier de paiement qui a été revu en fonction d'un planning qui marque aujourd'hui un retard dans le démarrage des travaux d'au moins cinq mois, puisqu'on devrait démarrer en toute hypothèse le mois prochain.

Le programme Life est terminé. Pour les équipements de déchetterie, on va retrouver surtout l'acquisition des bennes de déchetterie de l'aire toulonnaise. C'est une opération qui a été reportée sur deux exercices. On pensait le faire en 2023, puis en 2024. En 2025, j'ai eu le retour du cabinet d'avocats, qui me dit que le liquidateur sera reçu par le commissaire judiciaire en avril, pour pouvoir effectivement obtenir son accord pour transiger. Puisqu'on fait l'acquisition de ces bennes de déchetterie par le biais d'un protocole transactionnel entre le liquidateur de la société Ecorecept, le crédit bailleur, BNP Crédit, et puis nous-mêmes. Cela devrait se concrétiser en toute hypothèse dans les mois qui viennent.

On retrouve l'opération Manjastre dont j'ai parlé, le quai de Lagoubran, avec 450 000 euros d'acquisition foncière et des études à suivre. Après, on retrouve le remboursement du capital emprunté, mais pas trop, puisque les sommes que l'on va être amenés à emprunter pour le centre de tri auprès de la Banque des territoires ne généreront dans un premier temps que du remboursement d'intérêts d'emprunt. Cela affecte la section de fonctionnement. Le remboursement en capital n'interviendra qu'à partir de 2028, une fois que le nouveau centre de tri sera construit. Voilà ce que j'avais à dire sur la partie investissement.

### **Le Président**

Il y a quelque chose à rajouter ? Est-ce que quelqu'un a des questions ?

### **Un intervenant**

*(Sans micro, inaudible, 34'13)*

### **Le Président**

Quand tu regardes les chiffres qui sont donnés dans les annexes du budget primitif, on s'aperçoit que c'est l'annexe E1. Quand tu regardes le pourcentage de répartition des charges financières dans le tableau, tu as les tonnages. Et tu t'aperçois que pour la Métropole, en gros, on a eu 11 000 tonnes de moins. Pour Sud-Sainte-Baume, on va dire 1 000 tonnes de moins. Pour la Vallée du Gapeau, 400 tonnes de moins. Saint-Tropez, 4 000 tonnes de moins. Et Méditerranée-Porte-des-Maures, 1 500 tonnes de moins.

Par contre, on ne peut pas dire que ce soit dû uniquement aux composteurs. Mais on peut penser que dans une large mesure, les composteurs qui ont été distribués ont participé amplement à la baisse. Encore une fois, il n'y a pas que cela. Par exemple, sur la Métropole, il y a aussi la redevance spéciale. C'est pour cela que je vous ai tous incités à mettre en place une redevance spéciale dans vos EPCI.

### **Christophe DELIGNY**

Il y a aussi les résultats de la caractérisation des ordures ménagères qu'on a faite l'hiver dernier, qui montrent quand même que l'on a une diminution très significative des quantités de bio-déchets dans les OMR. On est passé de 30 à 20 %. C'est ce qui n'est pas neutre.

**Le Président**

Oui, mais c'est pour cela que je dis, pour le tri, on a augmenté de 3 % globalement. 3 % sur combien de tonnes ?

**Christophe DELIGNY**

Sur à peu près 60 000 tonnes.

**Le Président**

Cela fait 1 800 tonnes. C'est un ensemble. Au sujet de la distribution des composteurs, je me souviens avoir pesé pendant une année tout ce que je mettais au composteur. J'ai mis 260 kg dans mon composteur. Pour deux personnes. Je mets tout dedans, y compris la viande, le poisson, etc.

Pas d'autres questions ? Je vous propose de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Ange MUSSO**

Ce n'est pas que adopter simplement le budget primitif, c'est aussi adopter l'ensemble des annexes du budget, adopter les contributions communales, adopter le coût de traitement des ordures ménagères à 100,50 euros la tonne, TGAP comprise ; adopter le coût de traitement des résidus facturé par le SITTOMAT à l'hôpital Saint-Anne à 153 euros hors taxe la tonne, TGAP comprise. Adopter le tarif de destruction confidentielle de la société Azur Valorisation à 463,31 euros hors taxe la tonne hors TGAP. Adopter le coût de traitement des résidus assimilables aux ordures ménagères dans le cadre des vides de fosses comme suit à 144,20 euros hors taxe la tonne et hors TGAP. Modulation possible en fonction des quantités des évacuations en ISDND. Adopter le tarif des déchets hospitaliers à 226,60 euros hors taxe la tonne hors TGAP. Mais les modulations sont possibles aussi. Ce tarif ne comprend pas la question des chariots. Adopter le tarif des déchets Cyclamed à 111,75 euros hors taxes hors TGAP. Et ensuite adopter le budget primitif et autoriser le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**Le Président**

Pas de questions ? On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité, merci. On va pouvoir travailler.

**VI.1915 – Révision de l'AP-CP relative à l'opération de construction du centre de tri des collectes sélectives du SITTOMAT****Ange MUSSO**

Monsieur le Président, mes chers collègues, il s'agit simplement d'un petit décalage de planning. Du coup, on a un décalage des ouvertures des autorisations de programme, des crédits de paiement. À partir de 2024 bien sûr, on avait prévu 12 097 267. Nous avons fait 7 711 012. Du coup, on avait prévu en 2025 19 685 105 euros. Nous passons à 20 633 303. Et en crédits de paiement de 2026, c'était prévu 5 628 681 euros. Nous passons à 9 712 360.

**Le Président**

Des questions. ? Pas de questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité, merci.

## **VII. 1916 – Autorisation de signature de la convention de traitement des déchets de l'hôpital Sainte Anne**

### **Le Président**

C'est une délibération que nous prenons tous les trois ans et qui consiste à passer une convention avec l'hôpital Sainte-Anne pour qu'ils puissent nous amener leurs déchets. Et donc, on vous propose en 2025 un montant de 153 euros, dont 15 euros de TGAP, et il sera révisé chaque année à l'occasion du vote du BP du syndicat. Juste un aparté pour vous dire que j'espère aussi recevoir les déchets de la Base navale de Toulon, puisque aujourd'hui ces déchets partent à l'ISDND de Pierrefeu. Tu auras moins de camions, c'est 5 000 tonnes quand même. C'est tout ce que j'avais à dire. Sainte-Anne vient chez nous depuis au moins 20 ans.

### **Le Directeur**

C'est à peu près 450 tonnes par an.

### **Le Président**

Des questions ? Pas de questions. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité ?

## **VIII. 1917– Autorisation de signature de l'avenant n°2 à la convention de collecte des TLC conclue avec Provence TLC**

### **Ange MUSSO**

C'est un avenant numéro deux à la convention de partenariat, conclu avec la société Provence TLC. Elle a été conclue, signée et autorisée le 28 avril 2021 par notre syndicat, et signée le 3 mai 2021. C'est pour les conteneurs à textiles. En fait, elle concernait la CASSB, la CCVG et la MTPM. On avait déjà eu un premier avenant où on baissait le périmètre. On diminuait le périmètre de cette société parce que la situation est compliquée au niveau du recyclage du textile.

Aujourd'hui, c'est un avenant numéro deux qui concerne plus particulièrement Toulon et Le Revest, qui sont sortis complètement, sachant que sur Le Revest il n'y avait pas de conteneurs. Mais ils sont sortis et font l'objet d'une nouvelle convention avec une autre entreprise. Ensuite, une diminution du périmètre sur les villes de la CCVG, celle de Hyères, La Crau, La Seyne, La Valette, Saint-Mandrier et Six-Fours sur la Métropole.

### **Christophe DELIGNY**

Ce sont les communes sur lesquelles ils vont rester opérationnels. C'était un peu ce qu'on s'était dit, comme ils étaient en difficulté. Pour des raisons de débouchés, mais pas que, aussi pour des raisons d'organisation un peu structurelles, il était possible de renouveler la convention sur une année supplémentaire, puis encore une année à partir du mois de mai. Ce qu'on a proposé et ce qu'ils ont accepté, c'était de réduire en deux fois le périmètre. On a Philtex & Recycling qui intervient sur le premier périmètre, dont on les a délestés à la fin de l'année. On verra à la prochaine affaire qui va les remplacer sur Toulon et Le Revest. Ils sont maintenant sur un service à taille plus humaine, qui correspond plus à leurs moyens. D'ailleurs, on a quand même des retours d'amélioration sur le service rendu. C'était l'objectif recherché. Et puis aussi de sécuriser finalement tout le dispositif à l'échelle de l'aire toulonnaise, en n'ayant pas qu'un seul opérateur.

### **Le Président**

Des questions ? Pas de questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité, merci.

## **IX. 1918 – Autorisation de signature de la convention de collecte et valorisation des TLC sur les villes de Toulon et du Revest**

### **Ange MUSSO**

C'est l'autorisation pour le Président de signer la convention de collecte de valorisation des TLC sur les villes de Toulon et Le Revest. Nous avons vu que Provence TLC se limite désormais aux communes que nous avons citées. Nous avons signé en novembre 2024 avec la société Philtex & Recycling sur les communes de Carqueiranne, La Garde, Le Pradet, Ollioules, de la Métropole et de la CASSB. Nous proposons après une réception des offres écrites, une analyse par nos services. Ensuite, une commission s'est réunie qui a reçu les trois candidats pour les auditionner. Notre choix s'est porté sur la SARL MAGREG, située à Marseille. Elle nous propose d'autoriser le Président à signer la convention avec cette société. Ce qui nous fera trois sociétés différentes sur notre territoire. L'objectif est d'avoir 50 colonnes supplémentaires la première année et 40 la seconde année sur Toulon et Le Revest.

### **Christophe DELIGNY**

Oui, car sur Toulon, on a aujourd'hui 29 colonnes pour 180 000 habitants, c'est peu. Et sur Le Revest, on n'en a pas. C'est un tout petit périmètre aujourd'hui, puisque c'est 29 colonnes, mais c'est un périmètre en devenir sur lequel on aimerait effectivement pouvoir booster la collecte et arriver jusqu'à une centaine de colonnes dans un avenir plus ou moins proche. C'est l'objectif, en tout cas.

### **Le Président**

Des questions ? Pas de questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité.

## **X. 1919 – Autorisation de signature de la FOB 37**

### **Le Président**

Dans le courant de l'année dernière, il y a un an, on a constaté des remontées d'eau abondantes dans le local à proximité des nouveaux adoucisseurs. Cette fuite provient d'une canalisation DN80 qui n'est pas indiquée sur les plans et dont la fragilité nécessitait de modifier le circuit d'eau en shuntant ce tronçon. Les travaux à réaliser, c'est 28 197,50 euros auxquels s'ajoutent les peines et soins à hauteur de 15 %, soit un montant de 32 427,13 euros.

Vous avez des questions ? Pas de questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité.

## **XI. 1920 – Mise à disposition d'une presse à balles du SITTOMAT à la société Azur Valorisation**

### **Le Président**

Je vous rappelle que nous avons une presse à balles qui est installée sur le site géré par Azur Valorisation pour mettre en balles les OMR lorsque l'usine est saturée, de telle façon que l'on puisse reprendre ces balles, notamment en hiver, et les valoriser énergétiquement ici. Azur Valorisation nous a demandé, quand la presse à balles n'est pas utilisée pour notre opération, de pouvoir en disposer, moyennant finances, c'est-à-dire une contrepartie financière de 20 euros par tonne. Il est donc proposé de répartir annuellement les recettes issues de cette mise à disposition entre le SITTOMAT et la Communauté de communes de Méditerranée-Porte-des-Maures.

Des questions ? Pas de questions ? C'est bon ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité.

## **XII. 1921 – Renouvellement d'une activité accessoire au profit de Monsieur Sylvain Crouzet**

**Jean TEYSSIER**

L'arrêté concerne M. Sylvain Crouzet, ingénieur principal au CCGST, qui arrive à échéance. Au regard de la nécessité pour le Syndicat de mobiliser l'expertise technique et la présence de proximité pour le besoin des structures et des activités syndicales pour le CCGST, en particulier pour tout ce qui relève de la gestion quotidienne du site de transit de la Môle, du pôle de la déchetterie, collecte sélective, de l'organisation de distribution des composteurs poulaillers, mais aussi sa capacité à appréhender les enjeux stratégiques en matière d'évolution de la gestion des déchets, sur le territoire de la CCGST.

Il est proposé de proposer une activité accessoire au sens pour le besoin du SITTMAT à compter du 1<sup>er</sup> mai 2025 et pour une durée d'un an. Il est précisé que l'intervenant percevra au titre des fonctions susvisées une indemnité forfaitaire de 550 euros brut non soumise à contribution pour le syndicat, à l'exception de la CSG et la CRDS, pris en charge par ce dernier. Il lui revient la décision de cotiser à une caisse de retraite, en l'occurrence l'IRCANTEC. Dans l'affirmative, il devra en informer le Syndicat. Vous êtes invités à adopter ce dispositif qui précède, autoriser le Président à confier, par arrêté à M. Sylvain Crouzet les missions d'expertise d'appui technique décrites ci-dessus et préciser que les crédits afférents seront au budget au chapitre 012.

**Le Président**

Y a-t-il des questions ? Pas de question. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité, merci.

## **XIII. 1922 – Modification du RIFSEEP des agents des services du SITTMAT**

**Jean TEYSSIER**

Il est rappelé que le RIFSEEP concerne les agents titulaires/stagiaires à temps complet ou non complet, contractuels. En fonction des nouveaux postes ouverts dans le cadre de la modification de l'organigramme des services du SITTMAT, un nouveau groupe de fonction et les plafonds associés ci-dessous sont proposés. Vous voyez le tableau catégorie A. Cette proposition a reçu l'avis favorable du Comité technique du Centre de gestion du Var, réuni en séance le 17 mars 2025.

En conséquence, s'il vous est demandé de bien vouloir adopter l'exposé qui précède, approuver la création des groupes de fonction des plafonds IFSE de la CIA associée pour les emplois d'ingénieurs nouvellement créés, tels que détaillés dans le présent rapport ainsi pour l'emploi attaché ; d'approuver la modification des conditions. D'autoriser le Président à fixer, par arrêté individuel, le montant perçu par chaque agent au titre du nouveau régime indemnitaire. De dire que les montants maximum de référence de ces primes seront revalorisés lorsque les textes réglementaires le prévoiront. De dire que le montant des dépenses est prévu au fonctionnement du budget du syndicat au chapitre 012.

**Le Président**

Des questions ? Pas de questions. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité, merci.

Voilà un Conseil syndical qui s'est très bien déroulé. Merci à nos collaborateurs du SITTMAT qui nous ont préparé ce budget, de concert avec Robert Beneventi. On va lui envoyer un message pour lui dire que tout s'est bien passé. Voilà, merci. Et le prochain Conseil est ?

**Sandra LE BEC**

Vendredi 13. Oui, c'est le 13. Et c'est un vendredi, Président.

**Le Président**

Oui, j'ai été obligé de le déplacer au vendredi, parce que le mercredi, AMORCE fait son colloque déchets, qui est un moment important. Surtout avec ce qui se passe sur l'arrêt PMCB, on vous en a parlé. On est en plein combat on va dire, sur la consigne des bouteilles en plastique qui a redémarré à l'initiative des metteurs en marché, etc.

Et vous avez remarqué aussi dans le site, on vous convie, le mercredi 25 juin, le matin, à une séance de travail sur le thème de l'optimisation des coûts de la gestion des déchets. C'est un sujet sur lequel on travaille déjà depuis quelques mois avec toutes les équipes, avec la performance, et seront conviés, AMORCE et l'ADEME s'ils souhaitent venir, effectivement, pour faire un bilan de tous les déchets et des pistes d'optimisation qu'on entrevoit. Et puis vous entendre aussi, vous écouter sur les idées que vous pourriez avoir et réagir sur nos propositions.

Si vous voulez, j'ai demandé plusieurs choses pour cette année. Premièrement, que l'on essaie d'augmenter le rendement de la collecte sélective. On reçoit chacune des villes, la dernière ville à être reçue, c'est La Crau, cette semaine. On fait un point, on part de la caractérisation, c'est-à-dire que l'on va vous dire exactement ce que vous avez dans vos OMR, dans vos poubelles, et à partir de là, on part sur la collecte sélective en essayant de différencier les zones qui sont en porte-à-porte des zones qui sont en apport volontaire. Et on regarde avec vous, en fonction des résultats, quelles seraient les zones sur lesquelles on pourrait installer de l'apport volontaire, qui soit enterré ou en aérien.

On a commencé par la Métropole, dès qu'on a fini la Métropole, on ira dans les autres EPCI, c'est-à-dire qu'on va vous demander de venir ici. Nous avons des cartes qui vous seront d'ailleurs données par la suite, et des engagements du Syndicat à mettre en place un certain nombre de choses pour augmenter la collecte sélective. C'est le premier point.

Le deuxième point, j'ai demandé à Christophe que l'on regarde avec Éric Peplinski comment on pourrait baisser nos coûts. J'ai un exemple, nos balayeuses qui tournent, elles récupèrent des feuilles mortes, mais elles récupèrent aussi des fines. Le problème, c'est que ces fines sont polluées, notamment par tout ce que rejettent les véhicules. On ne peut pas les mettre directement en classe 2. On a un marché qui comprend du lavage, du tri, et ensuite une élimination de ces fines. Cela coûte une fortune. J'ai demandé à ce que l'on regarde techniquement pour voir si l'on ne pourrait pas trouver une autre technique qui nous permettrait que cela nous revienne moins cher. On en a combien de tonnes ?

**Christophe DELIGNY**

On en a un total de 5 000 tonnes à peu près.

**Le Président**

5 000 tonnes et cela nous coûte ?

**Christophe DELIGNY**

C'est 170 euros la tonne à l'est et 195 euros à l'ouest.

**Le Président**

Donc voilà, si l'on pouvait gratter quelque chose...

**Christophe DELIGNY**

À l'est, hier, on a eu la présentation par Azur Valorisation des rapports annuels sur l'ensemble des marchés qu'on lui a confiés. Ils ont obtenu l'accord de la DREAL d'utiliser les inertes, c'est-à-dire à peu près 70 % des balayures, pour faire les terrassements dans

leur ISDND, sur les pistes, etc. On leur a dit que, comme cela ne leur coûtait rien, on allait revenir vers eux pour négocier un avenant, ce qui est clair.

### **Le Président**

On a aussi des marges sur tout ce qui est encombrants. On ne parle pas du mobilier, mais quoique, on fera quand même un point sur le mobilier, j'aimerais bien savoir exactement combien il reste de mobilier dans les encombrants. Comme l'a dit Christophe, on souhaite vous écoutez si vous avez des propositions à faire. Demain, on parlera des bio-déchets. Ce serait bien que l'on fasse un point pour savoir ce que les uns et les autres vont faire, puis on vous dira où on en est dans la recherche de terrain. Merci à vous.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11H15*

Monsieur le Président du SITTO MAT

Monsieur Gilles VINCENT



Le secrétaire de séance

Monsieur Albert TANGUY



